

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/11/2024 - 162150 - 1996 B 15756 - 410 079 339 - A F A R

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		3 042	-3 042	-0,24	-3 042	-0,23
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 600		1 600	0,13	1 600	0,12
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	744	744				
Autres immobilisations corporelles	327 990	294 824	33 165	2,78	36 786	2,85
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	100		100	0,01	100	0,01
Créances rattachées à des participations	2 850		2 850	0,24	2 850	0,22
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	46 510		46 510	3,90	41 510	3,22
TOTAL (I)	379 793	298 611	81 183	6,80	79 803	6,18
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	7 123		7 123	0,60		
Clients et comptes rattachés	503 096		503 096	42,15	497 234	38,52
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	850		850	0,07	4 600	0,36
. Personnel					856	0,07
. Organismes sociaux					34 212	2,65
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	561 932		561 932	47,08	613 738	47,54
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	32 104		32 104	2,69	51 349	3,98
Charges constatées d'avance	7 274		7 274	0,61	9 190	0,71
TOTAL (II)	1 112 380		1 112 380	93,20	1 211 179	93,82
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 492 173	298 611	1 193 562	100,00	1 290 982	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 38 112)	38 112	3,19	38 112	2,95
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 811	0,32	3 811	0,30
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	245 593	20,58	271 592	21,04
Résultat de l'exercice	84 518	7,08	58 002	4,49
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	372 035	31,17	371 517	28,78
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	11 955	1,00	54 584	4,23
TOTAL (III)	11 955	1,00	54 584	4,23
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	303 469	25,43	427 804	33,14
. Découverts, concours bancaires	142 500	11,94		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 376	7,24	75 810	5,87
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	61 437	5,15	99 563	7,71
. Organismes sociaux	103 970	8,71	90 330	7,00
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 202	1,69	35 925	2,78
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	62 817	5,26	135 450	10,49
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	28 800	2,41		
TOTAL (IV)	809 572	67,83	864 881	66,99
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 193 562	100,00	1 290 982	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 504 325		2 504 325	100,00	2 313 487	100,00	190 838	8,25
Chiffres d'Affaires Nets	2 504 325		2 504 325	100,00	2 313 487	100,00	190 838	8,25
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			7 333	0,29	6 667	0,29	666	9,99
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			11 221	0,45	10 253	0,44	968	9,44
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)			2 522 880	100,74	2 330 407	100,73	192 473	8,26
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 029 707	41,12	969 736	41,92	59 971	6,18
Impôts, taxes et versements assimilés			84 740	3,38	74 915	3,24	9 825	13,11
Salaires et traitements			911 258	36,39	862 490	37,28	48 768	5,65
Charges sociales			358 655	14,32	332 193	14,36	26 462	7,97
Dotations aux amortissements sur immobilisations			20 231	0,81	15 993	0,69	4 238	26,50
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			11 955	0,48	11 221	0,49	734	6,54
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			2 416 546	96,49	2 266 548	97,97	149 998	6,62
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			106 334	4,25	63 859	2,76	42 475	66,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			16 194	0,65	1 568	0,07	14 626	932,78
Total des produits financiers (V)			16 194	0,65	1 568	0,07	14 626	932,78
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			4 257	0,17	4 901	0,21	-644	-13,13
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			4 257	0,17	4 901	0,21	-644	-13,13
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			11 937	0,48	-3 334	-0,13	15 271	458,04
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			118 271	4,72	60 525	2,62	57 746	95,41

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			6 695	0,29	-6 695	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	760	0,03	90	0,00	670	744,44
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	760	0,03	6 785	0,29	-6 025	-88,79
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 513	1,38	9 309	0,40	25 204	270,75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	34 513	1,38	9 309	0,40	25 204	270,75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-33 753	-1,34	-2 524	-0,10	-31 229	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 539 834	101,42	2 338 759	101,09	201 075	8,60
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 455 316	98,04	2 280 758	98,59	174 558	7,65
RÉSULTAT NET	84 518	3,37	58 002	2,51	26 516	45,72
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	6 555	0,26	11 453	0,50	-4 898	-42,76
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 193 562,41 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 84 518,43 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/05/2024 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 379 793 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 600			1 600
Immobilisations corporelles	312 123	16 610		328 734
Immobilisations financières	44 460			49 460
TOTAL	358 183	16 610		379 793

Amortissements et provisions d'actif = 298 611 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 042			3 042
Immobilisations corporelles	275 337	20 231		295 568
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	278 379	20 231		298 611

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immos.incorporel.	1 600	0	1 600	Non amortiss.
Materiel et outillage	744	744	0	de 3 à 5 ans
Installation et agencement div	185 740	174 968	10 772	de 4 à 10 ans
Materiel de bureau & informatq	123 828	101 435	22 393	de 3 à 8 ans
Materiel video	8 688	5 973	2 715	de 3 à 5 ans
Mobilier	9 734	12 448	-2 715	de 3 à 8 ans
TOTAL	330 334	295 568	34 765	

Etat des créances = 560 580 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	49 360		49 360
Actif circulant & charges d'avance	511 220	511 220	
TOTAL	560 580	511 220	49 360

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 7 274 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 38 112 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	15,24	38 112
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	15,24	38 112

Provisions = 11 955 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réalementées					
Provisions pour risques	54 584	11 955	54 584		11 955
TOTAL	54 584	11 955	54 584		11 955

Etat des dettes = 809 572 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	445 969	267 558	178 411	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	86 376	86 376		
Dettes fiscales & sociales	185 610	185 610		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	62 817	62 817		
Produits constatés d'avance	28 800	28 800		
TOTAL	809 572	631 161	178 411	

Charges à payer par postes du bilan = 66 902 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	24 906
Dettes fiscales & sociales	41 995
Autres dettes	
TOTAL	66 902

Produits constatés d'avance = 28 800 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 504 325 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	620	0,02 %
Prestations de services	2 503 705	99,98 %
TOTAL	2 504 325	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 7 274 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance (486000)	7 274
TOTAL	7 274

Charges à payer = 66 902 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non parvenue (408100)	24 906
TOTAL	24 906

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer (428200)	29 988
Urssaf af(438620)	5 922
Urssaf af jc monfort(438621)	3 039
Etat autres ch. a payer (448600)	3 046
TOTAL	41 995

Produits constatés d'avance = 28 800 €

Produits constatés d'avance	Montant
Prod.constates d'avance (487000)	28 800
TOTAL	28 800

Annexes (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet Cabinet Marc GOTCHIGUIAN, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.F.A.R.,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	1 193 562
Chiffre d'affaires hors taxes	2 504 325
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	84 518

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Cabinet Marc GOTCHIGUIAN
Fait à PARIS le 28/05/2024

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	38 112	38 112	38 112	38 112	38 112
b) Nombre d'actions émises	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 504 325	2 313 487	2 457 973	1 407 964	2 425 631
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	105 483	74 963	189 991	-352 848	230 854
c) Impôt sur les bénéfices					54 161
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	105 483	74 963	189 991	-352 848	176 693
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	84 518	58 002	174 436	-370 836	156 972
f) Montants des bénéfices distribués	84 000	200 000			
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	42	30	76	-141	71
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	34	23	70	-148	63
c) Dividende versé à chaque action	34	80			
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	911 258	862 490	921 085	732 060	878 076
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	358 655	332 193	306 464	242 084	291 960

ANNEXE ORGANISMES DE FORMATION 12 BIS PLAN COMPTABLE

TABLEAU 1

Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Entreprises	312	12.46 %	282	12.19 %
Etat, Collectivités locales, étab.pub	232	9.26 %	201	8.69 %
Entreprises :	1 896	75.72 %	1 604	69.35 %
Particuliers	64	2.56 %	226	9.77 %
Sous total I	2 504	100 %	2 313	100%
Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat				
Région				
Autres collectivités territoriales				
Sous total II				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous total III				
Total des ressources				

TABLEAU 2

Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	Volumes financiers			
	Montant (année N)		Montant (année N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes(1)				
Perfectionnement professionnel et	2 504	100%	2 313	100%
Insertion sociale				
Total	2 504	100%	2 313	100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

TABLEAU 3

Convention de ressources publiques affectées

Convention	Montant initial	Suivi d'exécution		
		Solde au début	Utilisation en	Solde en fin

A.F.A.R.

S.A.R.L. au capital de 38 112,25 Euros

Siège social : 46 rue Amelot

75011 PARIS

R.C.S : B410 079 339

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024

Le 28/06/2024,
à 14 heures,

Monsieur Jean CLaude MONFORT, détenant 6 parts sociales,
Madame Catherine MONFORT, détenant 2494 parts sociales,

associés de la société **A.F.A.R.**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

PAUL GERMON ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.
Madame Catherine MONFORT, préside la séance en qualité de Gérante associée.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 84 518,43 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 84 518,43 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **245 593,22 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **330 111,65 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **330 111,65 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 222 111,65 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 108 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2023	108 000 €		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 43,20 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2023	108 000 €		
31/12/2022	84 000 €		
31/12/2021	200 000 €		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération de la gérance à deux mille euros annuel pour 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



AFAR

SARL au capital de 38 112,25 E
Siège social : 46, rue Amelot 75011 PARIS
RCS PARIS 410 079 339

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 Décembre 2023

Paul GERMON ET ASSOCIES

Siège social : 10 Rue de la Pépinière 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Aux associés de la société AFAR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFAR relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 Juin 2024

Le Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Paul GERMON ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise :	A.F.A.R.	1 2
Adresse de l'entreprise	46 rue Amelot 75011 PARIS	Durée de l'exercice précédent * 1 2
Numéro SIRET *	4 1 0 0 7 9 3 3 9 0 0 0 1 7	Néant ☐ *

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 042	(3 042)
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 600	1 600
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	744	744
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	294 824	33 165
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	100	100
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	2 850	2 850
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	46 510	46 510
	TOTAL (II)	BJ	BK	298 611	81 183
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CRÉANCES	BV	BW	7 123	7 123
		BX	BY	503 096	503 096
		BZ	CA	850	850
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE	561 932	561 932
Comptes de régularisation		CF	CG	32 104	32 104
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	7 274	7 274
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 112 380	1 112 380
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	298 611	1 193 562

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		A.F.A.R.		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....38 112.....)	DA	38 112		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * Ej)	DG			
	Report à nouveau	DH	245 593		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	84 518		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	372 035		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	11 955		
	TOTAL (III)	DR	11 955		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	445 969		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86 376		
	Dettes fiscales et sociales	DY	185 610		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	62 817		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	28 800		
TOTAL (IV)	EC	809 572			
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 193 562		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	631 161		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	142 500			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.F.A.R.

Néant ☐ *

		Exercice N				Total							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC							
	Production vendue	{											
							biens *	FD		FE		FF	
	services *	FG	2 504 325	FH		FI	2 504 325						
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 504 325	FK		FL	2 504 325						
	Production stockée *					FM							
	Production immobilisée *					FN							
	Subventions d'exploitation					FO	7 333						
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	11 221						
	Autres produits (1) (11)					FQ							
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 522 880						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS							
	Variation de stock (marchandises)*					FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 029 707						
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	84 740						
	Salaires et traitements *					FY	911 258						
	Charges sociales (10)					FZ	358 655						
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{											
								Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce	HS		GA	20 231
								- dotations aux provisions				GB	
								Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	11 955					
	Autres charges (12)					GE							
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 416 546						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	106 334					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL							
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM							
	Différences positives de change					GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	16 194						
Total des produits financiers (V)						GP	16 194						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 257						
	Différences négatives de change					GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT							
Total des charges financières (VI)						GU	4 257						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	11 937					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	118 271					

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.F.A.R.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	760	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	760	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	34 513	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	34 513	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	(33 753)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 539 834	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 455 316	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	84 518	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont { — Crédit-bail mobilier *			HP	6 555
		— Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 34 355			A2	38 832
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 4 477 obligatoires A9 34 355				
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 4 477 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	Provision redressement Contrôle Urssaf 2022				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Ajustement divers				24 115	
Urssaf Condamnation judiciaire 2018				7 398		
Valeur de cession Immo				3 000		
					760	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

AFAR

**SARL au capital de 38 112,25 E
Siège social : 46, rue Amelot 75011 PARIS**

RCS PARIS 410 079 339

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES
A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DU COMMERCE**

ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

**Paul GERMON et Associés
Commissaire aux Comptes
10, rue de la pépinière
75008 PARIS**

A l'assemblée de la société AFAR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

A. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

B. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS, le 10 juin 2024



Paul GERMON et Associés

Commissaire aux Comptes